Image not found or type unknown

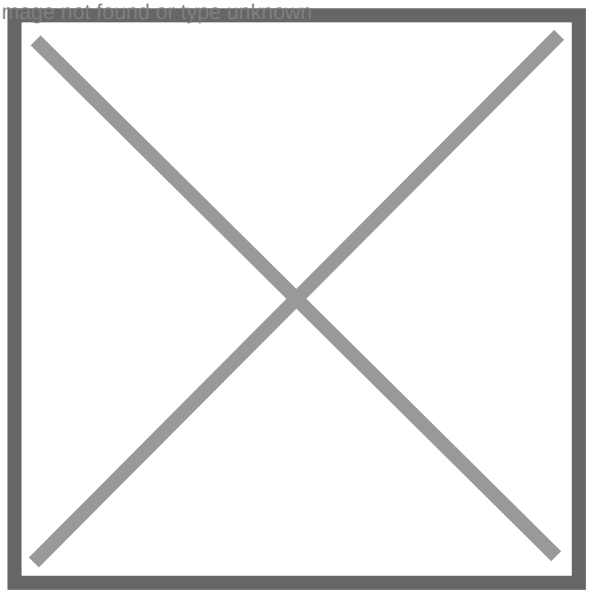

Transport enfants en très grande difficulté

Par **Quenimidota**, le **11/09/2013** à **12:18**

[fluo]Bonjour,[/fluo]
Je travaille actuellement dans un ime (une association) je transporte tous les matins et tous les soirs pendant 1 heure et demie , seule en mini bus 7 enfants en grande difficulté (enfants autistes,psychotiques ...)
C est extrêmement difficile de se concentrer sur la route et de surveiller ces enfants qui peuvent se montrer violent , qui peuvent crier , se détacher etc....
Est ce qu il n y aurait pas une obligation de mon employeur de mettre 2 adultes dans le véhicule ?
Je suis payé le smic pour un travail aussi difficile est ce normal ?
Merci de m éclairer ?

Par **DSO**, le **11/09/2013** à **16:55**

Bonjour,

Il faut vérifier ce que dit votre convention collective à ce sujet.

Cordialement,
DSO

Par **moisse**, le **11/09/2013** à **18:36**

Bonjour,
En ce qui concerne les obligations relatives à l'accompagnement, elles sont relevées dans différents codes, de l'éducation, de la santé publique...Je n'ai rien tracé concernant les transports pour compte propres de véhicules de moins de 9 personnes conducteur compris.
Il existe un empilement de textes règlementaires pour partie abrogés, complétés...ce qui rend difficile la recherche.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés